Adaptations

Dans le “Rayon des nouveautés”, la Rédaction fait face chaque année à des centaines de dossiers de “nouveaux” médicaments (lire le bilan 2001 dans ce numéro pages 54à62). Ce n’est pas toujours une mince affaire que de les prendre par le bon bout, celui de l’intérêt des patients, et d’en rendre compte à leur juste mesure.

Ce numéro 224 de janvier 2002 inaugure une répartition différente des articles dans le “Rayon des nouveautés”.

La partie “nouveautés en ambulatoire” (lire pages 5à12) rassemble les nouvelles substances et nouvelles associations, les nouvelles indications, dont le dossier mérite une analyse plus détaillée, suivies par les articles plus concis des “me-too”, des nouvelles indications de moindre portée, des compléments de gamme : nouvelles formes, nouveaux dosages, nouvelles présentations, d’intérêt plus souvent industriel qu’autre chose.

La partie “nouveautés à l’hôpital” (lire pages 18à22) traite, selon la même séquence, des spécialités réservées à l’usage hospitalier. Les parties “ATU” (autorisation temporaire d’utilisation) (lire pages 13à17) et “hors AMM” figurent le cas échéant.

Les copies et compléments de gamme-copies, les changements divers (de nom, de composition, de libellé, etc.), ainsi que les mini-changements sans retentissement clinique prévisible, sont réunis à la fin de la partie “Actualités à la loupe” (lire pages 23à29).

De cette façon, la Rédaction compte bien être en mesure de vous permettre d’y voir plus vite et plus clair.

Cotation du “Rayon des nouveautés”

Notre appréciation globale (symbolisée par une expression du bonhomme Prescrire, alias Gaspard Bonhomme) porte sur l’innovation thérapeutique, tangible pour le malade, apportée par chaque nouvelle spécialité : valeur absolue du produit jugée sur son rapport bénéfices/risques, mais aussi valeur relative par rapport aux autres thérapeutiques disponibles.

BRAVO : appréciation d’exception attribuée à une innovation thérapeutique majeure, d’efficacité et d’intérêt évidents dans un domaine où nous étions totalement démunis.

INTÉRESSANT : apporte une innovation thérapeutique importante mais avec certaines limites.

APPORTE QUELQUE CHOSE : l’apport est présent mais limité ; il est à prendre en compte sans toutefois devoir bouleverser le domaine de la thérapeutique considéré.

ÉVENTUELLEMENT UTILE : intérêt thérapeutique supplémentaire minime. Il y a peu d’arguments devant conduire à changer d’habitude de prescription en dehors de cas particuliers.

N'APPORTE RIEN DE NOUVEAU : il peut s’agir d’une nouvelle molécule mais dans une classe déjà abondamment fournie et qui n’a pas démontré d’intérêt clinique supplémentaire ; ou bien, plus souvent, c’est une simple copie.

LA RÉDACTION NE PEUT SE PRONONCER : nous réservons notre jugement dans l’attente d’une évaluation plus approfondie du médicament.

PAS D'ACCORD : médicament qui ne présente aucun avantage évident mais qui a des inconvénients possibles ou certains.

Téléchargé sur prescrire.org le 04/05/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement